



Accusé de réception en préfecture	
Numéro de l'acte	2024-238-11MM
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024

QUESTION N°2024-138

FINANCES : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2024-70 - DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE : AIDE AUX TRAVAUX SUR LES VOIRIES COMMUNALES À LA SUITE DES INONDATIONS

RAPPORTEUR :

Rapporteur : Benoît ROUSSEL
Maire de la Ville d'Arques

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant les arrêtés du 14 novembre 2023 et du 16 janvier 2024 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à la suite des inondations,

Considérant la décision de la Commission Permanente du 11 décembre 2023 du Département du Pas-de-Calais, accordant une aide aux Communes, dont Arques, devant réaliser des travaux sur leurs voiries communales afin de réparer les dégâts causés par les inondations,

Considérant la notification des services de l'Etat en date du 5 septembre 2024, actant une participation à hauteur de 70%, il y a lieu d'actualiser la demande de subvention départementale,

Considérant que la Ville d'Arques souhaite réaliser des travaux sur la voirie communale à savoir : Chemin Saint Antoine, rue Henry Puype, chaussée du château Lutin.

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : APPROUVE la réalisation des travaux sur ces voiries,

ARTICLE 2 : SOLLICITE à ce titre un financement au titre de l'aide Départementale,

ARTICLE 3 : PROPOSE le plan de financement suivant :

TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DES CHAUSSEES ET DEPENDANCES DES VOIRIES COMMUNALES			
DEPENSES	En euros HT	RECETTES	En euros HT
Travaux	319 184,25 €	Autofinancement	65 755,27 €
Rue Henri PUYPE	249 483,25 €	Subventions Publiques	253 428,98 €
Chemin St Antoine	41 941,00 €	• Etat : Dotation de solidarité	223 428,98 €
Chemin du Château Lutin	27 760,00 €	• Collectivité : Département	30 000,00 €
TOTAL DEPENSES	319 184,25 €	TOTAL RECETTES	319 184,25 €

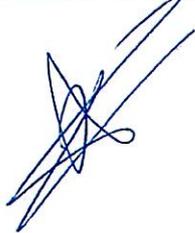
ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document en ce sens

ARTICLE 5 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

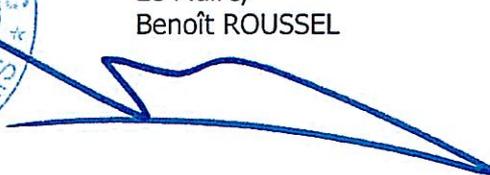
- Votes favorables	24
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Le secrétaire de séance,
Sébastien DUCHATEAU



Fait à ARQUES
Le 16 décembre 2024

Le Maire,
Benoît ROUSSEL



Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture

le 19 DEC. 2024 et publication au
journal officiel le 19 DEC. 2024

Monsieur le Maire



Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024

Affiché le 17 décembre 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre le 16 décembre 2024 à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 10 décembre Deux Mille Vingt Quatre accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal :

Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **21 présents** pour la question 2024-134, **22 présents** à partir de la question n°2024-135
- **5 absents non excusés**
- **2 absents excusés avec pouvoir**
- **0 absent excusé sans pouvoir**

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Arnaud WILQUIN ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY

Monsieur Sébastien DUCHATEAU est nommé secrétaire de séance.